

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU

Réunion du 5 mai 2023

### B 2023 - 19 : Convention de mise à disposition de véhicules à destinée pédagogique

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 28 avril 2023 à l'initiative de son président, s'est réuni le vendredi 5 mai 2023, au Conseil Départemental, sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Didier Garnier , Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Membres excusés : M. Marc Guerrini

Pouvoir(s) :

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu la délibération n° CA 2021-26 du 20 septembre 2021 donnant délégation au bureau pour adopter et modifier les conventions avec les partenaires du SDIS autres que le CD 28 et l'Union départementale.

\*\*\*

Le SDIS 28 souhaite conclure un partenariat avec les sociétés Renault et Gaia pour la mise à disposition gracieuse de différents types de véhicules à des fins pédagogiques (environ 6 véhicules par an).

En contrepartie, le SDIS 28 accepte de délivrer les CERFA aux sociétés :

- RENAULT, en chaque début d'année civile un reçu fiscal correspondant à la valeur résiduelle de véhicules cédés l'année précédente : 4500 euros par véhicule thermique, et 6500 euros par véhicule électrique ou hybride, qu'il soit équipé ou non de la batterie de traction.
- GAIA, en chaque début d'année civile un reçu fiscal correspondant à la valeur de la prestation de traçabilité et recyclage des véhicules gérés sur l'année dont le montant est fixé à 200 euros par véhicule.

Les sociétés sus nommées transmettront les reçus fiscaux au SDIS pour signature.

La convention annexée au présent rapport prend effet à compter de sa signature pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

\*\*\*

**Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, autorise le président ou son représentant à signer la convention et les reçus fiscaux s'y rattachant.**

**Pour : à l'unanimité**

**Contre :**

**Abstention :**